

COMMUNE DE PLOMBIERES

Séance conjointe et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et 26bis de la Loi organique des C.P.A.S., nous avons l'honneur de vous inviter à la séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra dans la salle du Conseil de la Maison communale de Plombières, Place du Troisième Millénaire, 1, le **jeudi 12 décembre 2019 à 20h00**.

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget 2020 du C.P.A.S.
- 2) Rapport de synergies entre la commune et le C.P.A.S.
- 3) Adoption par les conseils respectifs du procès-verbal de la séance conjointe.